

# ALTERNANCE & APPRENTISSAGE



## VENDEUR CONSEIL EN MAGASIN Option Produits Bio

Niveau IV  
Bac

### → PROGRAMME DE FORMATION

#### • Environnement et marché de la BIO :

L'agriculture bio, le marché de la bio en France, le consommateur bio en France.

#### • Vendre et conseiller les produits BIO

Le produit bio alimentaire (épicerie, frais, fruits et légumes, boissons, animaux), le produit bio non alimentaire (entretien, cosmétique et hygiène, accessoires), les compléments alimentaires (plantes, minéraux, vitamines), techniques de vente, calculs commerciaux, environnement juridique, bureautique appliquée à la gestion et à la vente, communication interpersonnelle.

#### • Contribuer à l'optimisation de l'unité de vente

Commandes et gestion de stock, réception et contrôle des marchandises, merchandising et étalage / vitrine, droit commercial, bases du marketing opérationnel.

#### Hygiène, Sécurité et qualité

L'hygiène dans les magasins bio, la sécurité alimentaire, sensibilisation à la qualité.

#### • Développer sa maîtrise professionnelle en entreprise

Mise en application et évaluation

### → MODALITÉS

#### Organisation et durée

- deux jours en centre de formation
- trois jours en entreprise

Le Titre certifié Vendeur conseil en magasin « option produits BIO » se prépare en un an.

#### Conditions générales d'admission

- Être âgé de plus de 18 ans,
- Être titulaire d'un titre ou d'un diplôme de niveau V,
- Admission après étude du dossier de candidature,
- Signature d'un contrat d'alternance.

### LE MÉTIER

S'il a émergé en France dans les années 1950, le bio n'a jamais connu une telle croissance, un tel boom qu'actuellement. Consommateurs, agriculteurs, grandes surfaces, restaurants, tous s'emparent de cette nouvelle tendance. Le bio est appelé à devenir un véritable mode de vie. Face à ce développement, le vendeur conseil en magasin a pour objectif de vendre et conseiller les produits au plus près des attentes du client, d'où l'importance pour lui de se professionnaliser.

Titre de vendeur conseil en magasin option Produits Bio enregistré au RNCP à niveau IV par arrêté du 17 octobre 2005 publié au Journal Officiel du 18 novembre 2005. Accessible par la validation des acquis de l'expérience.

### → ÉVALUATION DES ACQUIS

- Contrôle continu des connaissances
- Épreuves professionnelles
- Acquis en entreprise
- Dossier professionnel et portefeuille de preuves de compétences



Chambre de commerce et d'industrie de l'Oise

## → LA FORMATION PAR ALTERNANCE

Cette voie de formation s'adresse aux entreprises et aux jeunes de plus de 18 ans. Elle permet d'acquérir à la fois une formation et une expérience professionnelle grâce à :

- une formation générale et professionnelle dans un centre de formation,
- un travail dans l'entreprise pour la mise en pratique.

### Organisation générale :

- une semaine en centre de formation et une ou deux semaines en entreprise (selon le programme),
- ou deux jours en centre de formation et trois jours en entreprise.

## → LE CONTRAT D'ALTERNANCE

C'est un **contrat de travail** de type particulier. Il est à **durée déterminée** et il prévoit la formation pendant le temps de travail. Le jeune alterne ainsi période de formation et période en entreprise.

- Le jeune a le statut de **salarié de l'entreprise**.
- Le salaire est basé sur un pourcentage du SMIC. Il est fixé en fonction de l'âge et de l'ancienneté dans le contrat.
- À la fin du contrat, l'entreprise et le jeune gardent une totale liberté en ce qui concerne une embauche ou une poursuite vers une autre formation en alternance.

## → LES AVANTAGES DE L'ALTERNANCE

### Pour l'entreprise :

- Préparer un jeune adapté aux besoins de l'entreprise.
- Bénéficier d'un coût réduit par des conditions financières intéressantes.
- Utiliser des possibilités de déductibilités fiscales.
- Préparer l'embauche d'un futur salarié directement opérationnel.

### Pour le jeune :

- Acquérir un titre tout en travaillant.
- Poursuivre éventuellement vers d'autres diplômes ou titres professionnels.
- Acquérir une qualification professionnelle grâce à l'atout d'une expérience en entreprise.
- Profiter d'un "plus" pour l'insertion professionnelle.

+ de 1 500 formés  
chaque année  
26 diplômes  
et titres  
+ de 80 % de taux  
de réussite  
90% d'insertion  
professionnelle

## La CCI de l'Oise s'investit pour les jeunes :

La CCI de l'Oise représente **19 241 chefs d'entreprises** du département de l'Oise, soit :

- **7 390 commerces**
- **3 804 industries**
- **8 047 prestataires de services**

Elle a son siège à Beauvais et des antennes à Compiègne et Nogent-sur-Oise.

Elle remplit quatre missions :

- former des cadres, techniciens, et salariés en formation initiale et en formation continue en répondant aux besoins des entreprises
- informer et conseiller les entreprises
- participer à l'aménagement et à l'équipement économique de l'Oise, grâce à des infrastructures spécifiques qu'elle crée et gère
- représenter et défendre l'ensemble des entreprises du département auprès des pouvoirs publics.

## UNE ÉQUIPE À VOTRE ÉCOUTE

### CFA de la CCI de l'Oise

68, rue Charles Somasco - Parc d'Activités Sud - 60180 NOGENT-SUR-OISE  
Tél : 03 44 55 99 00 - Fax : 03 44 55 99 09 - cfa@cci-oise.fr - www.oise.cci.fr